

Programme de financement intégré

Conditions spécifiques au Département de philosophie

Conditions d'admissibilité

- Être étudiant à temps complet et ne pas travailler plus de 18 heures / semaine à l'extérieur de l'Université.
- Soumettre une demande de bourse aux grands organismes québécois ou canadiens avant la fin du 4e trimestre, par exemple :
 - o [Conseil de recherches en sciences humaines](#)
 - o [Fonds de recherche du Québec – Société et culture](#)
- Accepter un contrat d'auxiliaire d'enseignement / de recherche ou les charges de cours prescrites pendant les quatre années du parcours d'études.
- Respecter les autres critères d'admissibilité associés à la progression dans le parcours.

Seuils de financement minimaux

- Le financement annoncé est d'une durée de 4 ans (12 trimestres).
- Le financement annuel minimum annoncé est de 15 000 \$ par année.

Jalons de progression

- **Jalon #1 (an 1)** : Rédiger son plan global d'études, enregistrer son sujet de thèse.
- **Jalon #2 (an 2)** : Réussir son examen synthèse.
- **Jalon #3 (an 3)** : Avoir rédigé un premier chapitre de thèse (excluant l'introduction et la conclusion).
- **Jalon #4 (an 4)** : Avoir rédigé deux chapitres de thèse supplémentaires (excluant l'introduction et la conclusion).

Bonification de bourse liée au respect des jalons et maintien de l'admissibilité

Critères et jalons	Trimestre pour obtenir la bonification	Montant de la bonification	Trimestre pour conserver l'admissibilité au financement intégré
Jalon #1 : Année 1	N/A	N/A	4
Jalon #2 : Année 2	N/A	N/A	6
Jalon #3 : Année 3	9	1 000 \$	10
Jalon #4 : Année 4	12	2 000 \$	N/A